



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat,  
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière  
Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routières*

Paris, le **28 AVR. 2016**

Monsieur,

J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de votre lettre enregistrée dans mes services le 31 mars 2016 dans laquelle vous exprimez votre inquiétude vis-à-vis du principe de l'expérimentation de la circulation inter-files (CIF) des deux roues motorisés. (2RM).

Une certaine pratique de la CIF est observable tous les jours sur les routes de France et plus particulièrement en milieu urbain. Si elle constitue une revendication d'associations d'usagers de 2RM, le projet du Gouvernement, qui s'inscrit dans la prolongation d'une recommandation du conseil national de la sécurité routière (CNSR), ne consiste pas en la légalisation de la pratique actuelle.

Dans les 11 départements concernés par l'expérimentation, la pratique de la CIF est exceptionnellement autorisée uniquement sur les autoroutes et routes à au moins deux fois deux voies séparées par un terre-plein central et où la vitesse autorisée est comprise entre 70 et 130 km/h. Toutefois, la circulation inter-files reste interdite en ville et sur les routes non séparées par un terre-plein central. La circulation inter-files n'est de surcroît autorisée que lorsque la circulation est dense et qu'elle s'établit en files ininterrompues sur toutes les voies. Lorsque le trafic se fluidifie et que les véhicules circulent à plus de 50 km/h sur au moins une des deux files, le deux-roues motorisé en inter-files doit reprendre sa place dans le courant normal de la circulation.

Vous trouverez le détail des règles, un dépliant à destination des motards et scootéristes et un autre à destination des conducteurs et autres usagers, ainsi que le film se rapportant à la CIF, sur le site de la sécurité routière à l'adresse suivante :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/special-deux-roues-motorises/conseils-sur-la-route/l-experimentation-de-la-circulation-inter-files>

Alain Morand  
14 bis du de Verneuil  
27130 Les Barils